

CAROLINE HEALEY REMPORTE LA DISTINCTION D'AVOCAT AJBM DE L'ANNÉE EN CONTENTIEUX !

Publié le 1 décembre, 2011

Catégories: [Actualités](#)

Félicitations à Caroline Healey qui a remporté la distinction « **d'avocat AJBM de l'année dans la catégorie « Contentieux»**», dans le cadre de son poste précédent chez IATA. Caroline fut nommée pour la deuxième année consécutive.

Les 18 finalistes furent sélectionnés parmi plus d'une centaine de candidatures réparties au sein de 6 catégories. Les critères suivants ont été évalués afin de déterminer les finalistes et lauréats : excellence du dossier, réalisations professionnelles, réalisations personnelles, vision et perspectives et engagement social.

Le jury était composé de gens du milieu et de la magistrature : l'Honorable Pierre J. Dalphond de la Cour d'appel du Québec, l'Honorable Sophie Bourque de la Cour supérieure du Québec, Maîtres Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal, Michèle Moreau, directrice générale de Pro Bono Québec et Nicolas Plourde, vice-président du Barreau du Québec.

Dans son rôle de conseillère juridique chez IATA, Caroline était responsable de la division des services financiers. Avant de travailler pour cette association, Caroline a travaillé pour un important manufacturier d'avions où elle a négocié et participé à d'importantes transactions d'approvisionnement.

Caroline est très active auprès de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal où elle agit comme directrice du Comité Affaires juridiques et corporatives (2011-2012). Elle siège aussi sur des conseils d'administration d'organismes à but non lucratif. De plus, elle a été membre de 2006 à 2009 du Comité des avocat(e)s œuvrant en entreprise du Barreau de Montréal.